

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

**Séance du 19 septembre 2016**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Eric DIARD représenté par Roland MOUREN.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Gérard BRAMOULLÉ - Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Guy TEISSIER.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECO 003-755/16/BM**

**■ Participation de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'animation du réseau IMED et approbation d'une convention**

**MET 16/1144/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le tissu économique de la Métropole d'Aix-Marseille Provence est essentiellement composé de TPE et de PME. En effet, selon les chiffres de l'AGAM, en 2012, sur 202 390 établissements actifs à l'échelle de la Métropole, 73% n'avaient pas de salarié. Face à ce constat, il apparaît nécessaire de soutenir les actions en faveur du développement de ces entreprises.

L'IMED, autrement dit l'ingénierie Méditerranéenne pour l'Export et le Développement, est une association créée 1988, dont l'objectif est d'aider les PME à promouvoir leur développement à l'international, par un ensemble d'actions très concrètes telles que l'organisation de missions, l'accueil de délégations, l'assistance à l'export, ou encore l'appui de bureaux permanents à l'étranger... par l'organisation et la mise à disposition de jeunes ayant choisi le Volontariat International en Entreprise (V.I.E.).

**Les Missions :**

L'IMED a deux missions principales :

- Assurer une présence permanente à l'étranger à des PME, afin de les aider à développer leurs exportations, et, ce, en leur mettant à disposition une ressource humaine via le dispositif V.I.E.

**Signé le 19 Septembre 2016**

**Reçu au Contrôle de légalité le 12 Octobre 2016**

- Offrir à de jeunes diplômés une expérience à l'étranger via le dispositif V.I.E et leur permettre une éventuelle embauche par la suite.

Ainsi l'IMED assure la sélection, le recrutement, la formation des V.I.E, le suivi d'instruction de dossiers Ubifrance, la logistique, les moyens adaptés, la prise en charge des frais de déplacement, l'élaboration du cahier des charges ou encore le suivi.

### Résultats 2015 et objectifs 2016 :

Concernant l'appui au développement international des PME, l'IMED met en place plusieurs actions :

- La prospection : directe des entreprises de la Région ou bien via des salons (forum International PACA, Rencontres entreprises etc...)
- L'aide à la mise en place des V.I.E pour 3 à 4 entreprises
- Participation active au guichet unique de CCI internationales
- La mise en place de RDV/réunions à destination des PME
- L'animation des partenariats, ou de rapprochements (Comité des Conseillers du Commerce Extérieur de PACA, écoles etc...)

Concernant l'animation et la promotion des V.I.E en région et dans le département des Bouches du Rhône ainsi que l'apport d'un appui à l'émergence de projets, l'IMED a assuré le portage des V.I.E mis à la disposition des entreprises sous 3 déclinaisons telles que les V.I.E mutualisées, les V.I.E. spécifiques, et les V.I.E à temps plein. Le principe étant de faire bénéficier les entreprises du dispositif V.I.E pendant une année après une étude de marché du secteur :

Le V.I.E à temps plein : l'IMED apporte un appui au déploiement des V.I.E à temps plein dans les démarches d'ouverture de marchés nouveaux identifiés tels que l'accès et l'ouverture au marché, l'appui à l'implantation et la structuration RH. L'IMED assure donc le programme complet du V.I.E (recrutement, formation, appui aux entreprises pour la définition des missions, la gestion administrative, la logistique de l'accueil du V.I.E etc..)

- Résultats 2015 : Le programme a permis l'installation de 19 V.I.E à temps plein pour 12 mois de missions à l'étranger sur l'année 2015
- Objectifs 2016 : Le programme a prévu le portage de 26 V.I.E à temps plein pour 12 mois à mettre en œuvre sur 3 ans

Le V.I.E mutualisé : concerne la mise en place de bureaux permettant d'offrir une présence permanente aux PME, le maintien des réseaux initiés et des contacts établis ainsi que la transmission de la connaissance du pays et ses spécificités. Il y a déjà des bureaux en Algérie, au Maroc, aux Emirats Arabes Unis, en Côte d'Ivoire, en Turquie, en Allemagne, aux Etats-Unis et en Malaisie.

- Résultats 2015 : ouverture d'un bureau à Singapour en septembre 2015 (offrant une ouverture sur l'Asie du Sud Est) - Gestion de 10 V.I.E au sein de ces bureaux permanents pour assurer les actions de développement des PME à temps partagé comme le développement à l'export, le suivi commercial, le suivi etc..
- Objectifs 2016 : Gestion de 8 V.I.E au sein de ces bureaux permanents - Portage et appui à l'implantation d'un V.I.E Filière : l'implantation d'un V.I.E à San Diego (USA) pendant 12 mois – création d'un bureau à Londres (Royaume Uni) au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et en Afrique du Sud en mai 2016

Le V.I.E spécifique : Des actions diverses sont également gérées par l'IMED telles que le Pole Med, l'appui au Prides Finances et Conseils en Méditerranée, la fonction de relais de terrain de manière ponctuelle, ou encore la mise à disposition de V.I.E pour des suivis spécifiques sur le terrain.

Concernant les actions d'intégration professionnelle au profit des jeunes diplômés :

- Résultats 2015 : plus de 85 V.I.E ont bénéficié du réseau des « anciens IMED » pour leur carrière à l'international
- Objectifs 2016 : plus de 90 bénéficiaires prévus

Signé le 19 Septembre 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 12 Octobre 2016

Concernant le Suivi des entreprises et évaluation des actions :

- l'IMED a mis en place un système de reporting permettant le suivi régulier des actions engagées et des évolutions des missions par le biais d'un rapport mensuel de mission et de fiches contacts commentées
- l'IMED analyse le profil de chaque entreprise au démarrage avec ses attentes et ses stratégies de développement, puis fait un état des lieux à 6 mois avec évaluation à mi-parcours et une 2<sup>e</sup> évaluation en fin de mission (à 12 mois)

Concernant les Moyens mis en œuvre :

- Pour la détection des entreprises :
  - Partenariat avec Business France (prospection)
  - Rapprochement avec le Comité régional des CCEF
  - Rapprochement avec le Club WTC Apex
- Pour l'analyse des entreprises et les critères de sélection
  - Rapprochement avec les partenariats locaux œuvrant à l'international (critères de sélection, analyse des entreprises et validation)

### **Le budget prévisionnel**

Le budget prévisionnel de l'IMED pour 2016 s'élève à 1 253 100€ soit 25,49% de plus qu'en 2015 (998 550€)

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

918.800 euros : Salaires et charges  
159.700 euros : Loyers et charges  
44.450 euros : Services extérieurs  
43.500 euros : Frais de missions  
86.650 euros : Achats

*La part des salaires et charges s'élèverait à 73,3% du montant des dépenses (61,71 % en 2015).*

Les recettes sollicitées sont constituées par :

871.100 euros Entreprises  
357.000 euros Région Paca fonctionnement  
20.000 euros Conseil Départemental  
5.000 euros Métropole d'Aix-Marseille Provence

*La part de la facturation auprès des entreprises représente 69,5% du montant total des recettes (elle était de 62,80% en 2015)*

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille Provence d'attribuer au titre de l'année 2016 une subvention de 5.000 euros à l'association IMED et d'approuver la convention ci-annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Signé le 19 Septembre 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 12 Octobre 2016**

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- L'intérêt de soutenir la création d'entreprises par un dispositif de soutien efficace sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille Provence

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'un montant de 5.000 euros à l'association IMED au titre de l'année 2016.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention financière, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à l'association IMED.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal Métropole CT1 2016 – chapitre 65 – article 6574 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Sous Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Stratégie et Attractivité économique

Martine VASSAL

**Signé le 19 Septembre 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 12 Octobre 2016**